

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

## Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

## ***Table des matières***

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1.1.    PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2.    MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3.    ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) .....	5
1.4.    INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
1.5.    SERVICE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	7
<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>8</b>
1.6.    MODALITES DE TARIFICATION .....	8
1.7.    RECETTES.....	9
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>10</b>
1.8.    TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	10
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>11</b>
1.9.    MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	11
1.10.    PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €) .....	11
<b>ANNEXE 1 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N) .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N+1) .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 3 : REPARTITION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLECTIF SELON LEUR CLASSEMENT SUITE AUX CONTROLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DE REHABILITATIONS DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR ANNEE.....</b>	<b>15</b>

## **Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le service est géré au niveau

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Cœur de Savoie**
  - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
  - Compétences liée au service :

## **Compétences obligatoires :**

- Contrôle des installations

  - 1<sup>er</sup> contrôle de bon fonctionnement
  - Contrôle périodique de bon fonctionnement
  - Contrôle de conception
  - Contrôle de bonne exécution
  - Contrôle vente

## Compétences optionnelles

- Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations
  - Réhabilitation des installations (animation des opérations de réhabilitation)
  - Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

L'ensemble du territoire est concerné par le service en 2024 (soit 41 communes) :

Apremont	Chignin	Le Pontet	St Pierre d'Albigny
Arbin	Coise-St Jean Pied Gauthier	Le Verneil	Ste Hélène du Lac
Arvillard	Cruet	Les Mollettes	St Pierre de Soucy
Betton-Bettonnet	Détrier	Montendry	Valgelon-La Rochette
Bourget-en-Huile	Fréterive	Montmélian	Villard-d'Héry
Bourgneuf	Hauteville	Myans	Villard-Léger
Chamousset	La Chavanne	Planaise	Villard-Sallet
Chamoux-sur-Gelon	La Croix de la Rochette	Porte-de-Savoie	Villaroux
Champlaurent	Laissaud	Presle	
La Chapelle Blanche	La Table	Rotherens	
Châteauneuf	La Trinité	St Jean de la Porte	

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : 12/12/2024  Non  
La délibération concerne un projet de zonage assainissement en vue de l'enquête publique prévue en 2025
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 18/12/2014  Non  
Modifié le 15/05/2024

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Communes	Données en vigueur au 1er janvier 2025			
	Population légale 2022	Nb de logement 2022	Nb d'ANC	Estimation de la population en ANC
Apremont	989	523	239	452
Arbin	825	399	5	10
Arvillard	869	467	83	154
Betton-Bettonnet	316	162	136	265
<b>Bourget-en-Huile</b>	<b>148</b>	<b>141</b>	<b>125</b>	<b>148</b>
Bourgneuf	677	291	16	37
Chamouset	630	264	35	84
Chamoux-sur-Gelon	982	505	91	177
<b>Champ-laurent</b>	<b>31</b>	<b>67</b>	<b>57</b>	<b>31</b>
Châteauneuf	949	431	83	183
Chignin	925	440	13	27
Coise-St Jean Pied Gauthier	1 333	602	171	379
Cruet	1 062	533	86	171
Détrier	445	200	7	16
Fréterive	643	298	208	449
Hauteville	364	174	159	333
La Chapelle-Blanche	616	276	79	176
La Chavanne	752	300	58	145
La Croix-de-la-Rochette	391	185	49	104
<b>La Table</b>	<b>441</b>	<b>330</b>	<b>278</b>	<b>441</b>
La Trinité	386	177	159	347
Laissaud	764	337	20	45
<b>Le Pontet</b>	<b>134</b>	<b>142</b>	<b>131</b>	<b>134</b>
<b>Le Verneil</b>	<b>94</b>	<b>90</b>	<b>87</b>	<b>94</b>
Les Mollettes	879	360	52	127
<b>Montendry</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>52</b>
Montmélian	4 113	1995	1	2
Myans	1 329	641	40	83
Planaise	566	259	92	201
Porte-de-Savoie	4 015	1785	263	592
Presle	446	295	181	274
Rotherens	386	159	4	10
Ste-Hélène-du-Lac	850	379	71	159
St Jean de la Porte	1 035	507	43	88
St Pierre d'Albigny	4 283	2235	119	228
St-Pierre-de-Soucy	442	242	117	214
Valgelon-La Rochette	4 250	2122	65	130
Villard-d'Héry	269	124	13	28
Villard-Léger	449	233	213	410
Villard-Sallet	302	158	148	298
Villaroux	200	95	39	82
<b>TOTAL</b>	<b>38 632</b>	<b>18 977</b>	<b>3 885</b>	<b>7 380</b>
			soit :	19%
<b>Les communes en gras ont la totalité de leur territoire en ANC (donc l'ensemble de leur population)</b>				

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 7380 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **38 632 habitants** (soit  $\approx 19\%$  de la population totale).

#### **1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<b>0</b>	<b>20</b>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<b>20</b>	<b>20</b>
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	<b>30</b>	<b>30</b>
30	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<b>10</b>	<b>10</b>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<b>0</b>	<b>0</b>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<b>0</b>	<b>0</b>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 110.

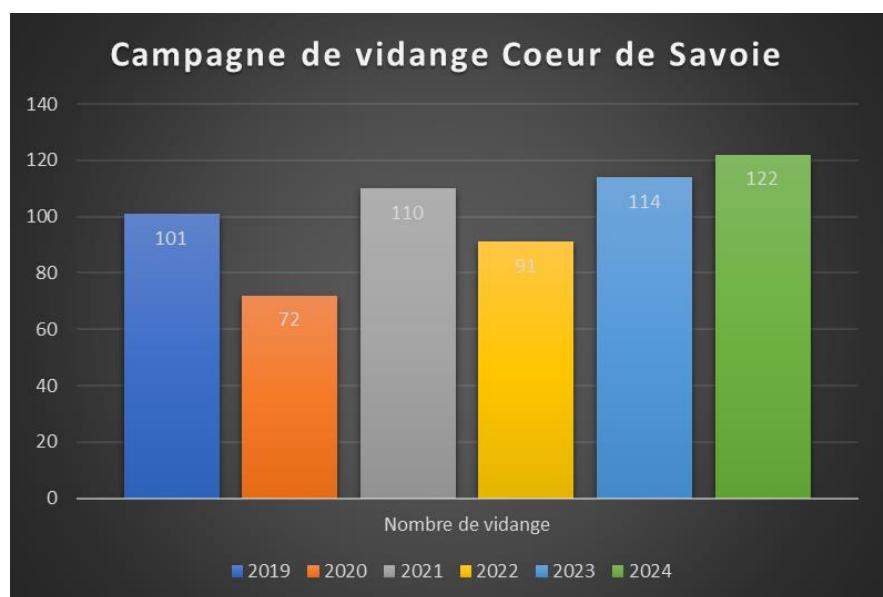
## 1.5. Service entretien des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Entretien des installations d'assainissement non collectif », la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fait le choix de proposer aux usagers un service à la demande pour le nettoyage et la vidange des fosses.

En 2023, le marché de vidange a été relancé pour 3 ans (+ 1 an supplémentaire possible). Ce service se poursuit en 2024 en proposant chaque année des inscriptions mensuelles de mars à décembre. Il permet aux usagers de bénéficier de prix négociés.

Période d'intervention	Nombre d'interventions Année 2023	Nombre d'interventions Année 2024
Mars	13	16
Avril	10	12
Mai	15	15
Juin	12	6
Juillet	15	12
Août	7	7
Septembre	13	12
Octobre	11	19
Novembre	8	11
Décembre	10	12
<b>Total :</b>	<b>114</b>	<b>122</b>

Année	Nombre de vidange
2019	101
2020	72
2021	110
2022	91
2023	114
2024	122



L'année 2024 correspond à l'année où le nombre de prestations de vidange a été le plus élevé depuis la création du service.

## Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 1.6. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité : la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager : la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Compétences obligatoires</b>		
	<b>Cœur de Savoie</b>	<b>Cœur de Savoie</b>
Contrôle de conception des installations neuves	150 €	150 €
Contrôle de conception modifiant	50 €	50 €
Contrôle d'exécution des installations neuves	200 €	200 €
Contrôle de bon fonctionnement	130 €	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €	200 €
Absence au RDV – déplacement inutile	50 €	50 €
Obstacle aux missions de contrôle du SPANC	<b>Majoration de 400 % de la redevance</b>	<b>Majoration de 400 % de la redevance</b>
<b>Compétences facultatives</b>		
Entretien des installations d'assainissement non collectif	<b>Voir annexe 1</b>	<b>Voir annexe 2</b>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **19/12/2019, consolidée avec les dispositions de la séance du 28/10/2021**, effective à compter du 01/11/2021, fixant les tarifs SPANC à partir de cette date et pour les années suivantes.
- Délibération du **14/12/2023**, effective à compter du 01/01/2024, fixant le coût de l'astreinte financière pour non-respect du code de la santé publique.

## 1.7. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € TTC	77 840 €		<b>77 840 €</b>	106 500 €		<b>106 500 €</b>
Facturation du service facultatif en € HT (vidange)	40 416,85 €		<b>40 416,85 €</b>	43 544,87 €		<b>43 544,87 €</b>
Autres prestations auprès des abonnés en € TTC	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>
Contribution exceptionnelle du budget général en € TTC	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>
Autre en € TTC : subvention agence de l'eau.....	0 €		<b>0 €</b>	0 €		<b>0 €</b>

Il est rappelé que pour le service facultatif de vidange, les coûts des prestations facturés aux particuliers correspondent exactement aux coûts du marché : c'est donc financièrement une « opération blanche » pour le service.

## Indicateurs de performance

### 1.8. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024**,
- D'autre part le nombre total d'installations (en service) contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024**.

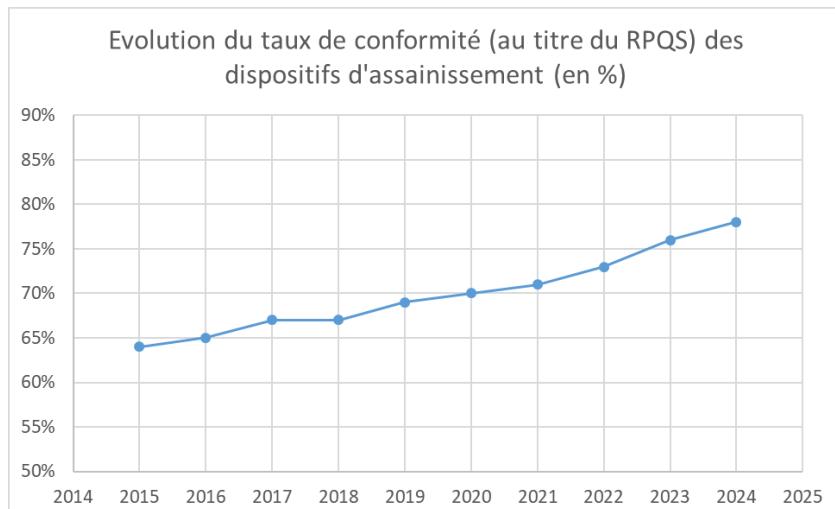
Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les installations conformes au titre du RPQS regroupent désormais :

- les installations conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 (modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- **AINSII que les installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	<b>2 633</b>	<b>2 855</b>
Nombre d'installations (en service) contrôlées depuis la création du service *	<b>3 458</b>	<b>3 673</b>
Taux de conformité en %	<b>76 %</b>	<b>78 %</b>

\* Seules les installations en service sont comptabilisées. Le nombre d'installations contrôlées peut diminuer d'une année sur l'autre, malgré des contrôles supplémentaires, en fonction des habitations raccordées au collectif lors de l'année analysée.



## Financement des investissements

### **1.9. Montants financiers des travaux réalisés**

Le montant total des investissements réalisés durant l'exercice budgétaire **2024** est de **0 €**

### **1.10. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC

### BORDEREAU DES PRIX (année 2024)

Bordereau des prix Tarifs 2024	Tarif HT
<b>Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement en fonction du volume)</b>	
volume inférieur ou égal à 1500 l	164,32 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume entre 1501 l et 3000 l	213,20 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume entre 3001 l et 5000 l	273,52 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume supérieur à 5000 l	405,60 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<b>Traitemennt des matières de vidange</b>	
le m3 traité	54,08 €
<b>Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse</b>	
volume inférieur ou égal à 200 l	50,96 €
volume supérieur à 200 l	75,92 €
<b>Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur</b>	
intervention en même temps que la vidange de fosse	33,28 €
<b>Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
le forfait	213,20 €
<b>Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
le mètre linéaire	2,08 €
<b>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</b>	
le forfait	75,92 €
<b>TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans</b>	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

## BORDEREAU DES PRIX (année 2025)

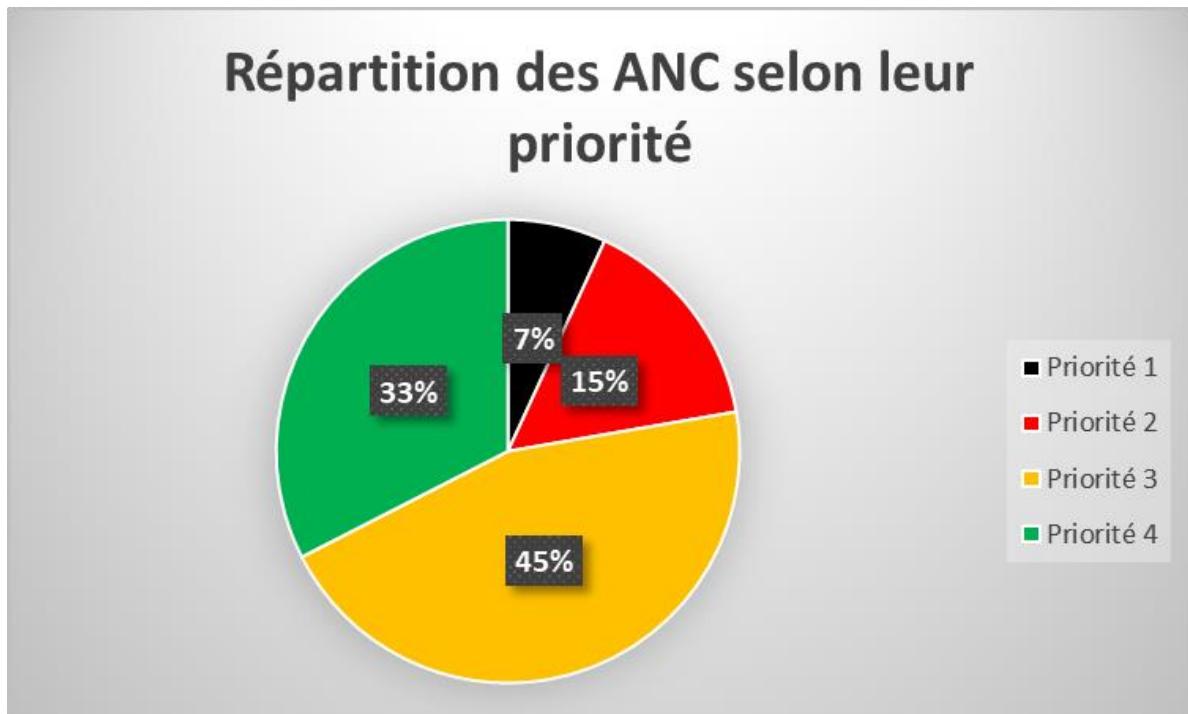
Bordereau des prix Tarifs 2025	Tarif HT
<b>Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement en fonction du volume)</b>	
volume inférieur ou égal à 1500 l	161,63 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume entre 1501 l et 3000 l	209,72 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume entre 3001 l et 5000 l	269,05 € (+ coût du traitement ci-dessous)
volume supérieur à 5000 l	398,97 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<b>Traitement des matières de vidange</b>	
le m3 traité	53,20 €
<b>Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse</b>	
volume inférieur ou égal à 200 l	50,13 €
volume supérieur à 200 l	74,68 €
<b>Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décolloïdeur ou d'un filtre épurateur</b>	
intervention en même temps que la vidange de fosse	32,74 €
<b>Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
le forfait	209,72 €
<b>Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse</b>	
le mètre linéaire	2,05 €
<b>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</b>	
le forfait	74,68 €
<b>TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans</b>	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

**Annexe 3 : répartition des installations d'assainissement non collectif selon leur classement suite aux contrôles au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Classement	nombre d'ANC	Pourcentage
Priorité 1	252	7%
Priorité 2	566	15%
Priorité 3	1660	45%
Priorité 4	1195	33%
Total	3673	100%



**Priorité 1** : Absence d'installation ou installation artisanale

**Priorité 2** : Installation incomplète avec rejet au milieu naturel (défaut de sécurité sanitaire) ou installation avec défaut de structure/fermeture

**Priorité 3** : Autre installation non conforme, installation incomplète avec rejet en sous-sol ou au pluvial

**Priorité 4** : Installation complète

**Annexe 4 : évolution du nombre de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif par année**

Année	Nb de réhabilitation
2020	27
2021	33
2022	40
2023	37
2024	28

